

Les pailles et touillettes en plastique bientôt interdites ?

La loi Alimentation en débat à l'Assemblée pourrait les bannir en 2020

Après les sacs à usage unique, les touillettes pour le café et les pailles qui finissent par gonfler les continents de plastique dans les océans pourraient être interdites en France à partir du 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre de la guerre aux objets en plastique à usage unique, la loi Alimentation et Agriculture examinée cette semaine en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale prévoit trois dispositions interdisant ou restreignant leur usage dans le secteur alimentaire. Les bouteilles d'eau et les barquettes sont également dans le collimateur. S'il est voté, le premier alinéa de l'article 11-ter prévoit ainsi l'interdiction des pailles et mélangeurs en plastique dans la res-

PlasticsEurope accuse les consommateurs et la collecte des déchets.

tauration, les cantines, la vente à emporter et les commerces alimentaires, a indiqué le ministre de l'Agriculture, qui pilote le projet de loi.

Une deuxième mesure prévoit d'autoriser les collectivités locales qui le souhaitent à lancer des expérimentations de trois ans portant sur l'interdiction "des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique". Cela toucherait la restauration collective, les établissements scolaires, les cantines universitaires, les hôpitaux, les maisons de retraite ou les services à domicile. Des amendements ont été déposés, notamment pour l'élargir aux couverts et plateaux en plastique. La députée LREM des Hauts-de-Seine Laurianne Rossi, auteur d'un des amendements, a ainsi accolé le mot-clé #cantinesansplastique à son texte, cosigné par 123 députés, au nom notamment de la lutte contre les perturbateurs



Les pailles en plastique, entre autres, sont un véritable fléau pour l'environnement.

/ PI-OTO DR

endocriniens. Plusieurs villes comme Strasbourg, les Sables d'Olonne, Montrouge ou encore Montpellier se sont déjà engagées pour réduire l'utilisation de barquettes en plastique dans la restauration scolaire. Pour l'heure, le gouvernement semble préférer le lancement d'expérimentations plutôt qu'une généralisation immédiate.

Chasse aux bouteilles d'eau en plastique

Cela laissera ainsi du temps pour réfléchir aux nombreuses adaptations nécessaires en termes d'organisation, pour le lavage et le stockage de la vaisselle notamment, et de conditions de travail des personnels. La porcelaine et le verre sont en effet plus lourds à transporter que le plastique, a fait valoir une source au ministère de l'Agriculture.

Troisième sujet, l'interdiction des bouteilles d'eau en plas-

tique dans les cantines scolaires pourrait prendre effet aussi le 1^{er} janvier 2020, si le texte est adopté en l'état. Cette interdiction ne toucherait pas les collectivités non desservies en eau potable, ni les sorties scolaires, a toutefois précisé une source gouvernementale.

Les trois sujets sont susceptibles d'évoluer au cours des débats parlementaires. D'autant qu'ils suscitent parfois des amendements contradictoires au sein d'une même famille politique.

La Fédération européenne PlasticsEurope a dénoncé en juin la "stigmatisation de certains articles en plastique" après la guerre aux objets en plastique à usage unique déclarée en mai par la Commission européenne. Elle rejette le problème environnemental d'abord sur le comportement des consommateurs et sur une gestion "pas suffisamment performante" de la collecte des déchets.

FERRAND ÉLU

L'Assemblée nationale s'est dotée hier d'un nouveau président : comme attendu, le fidèle du chef de l'État, Richard Ferrand, est devenu le titulaire du perchoir, mais sans faire le plein des voix de la majorité. Ancien socialiste, l'élu du Finistère de 56 ans, jusque-là chef de file du groupe des "marcheurs", a recueilli 254 voix. Fin juin 2017, son prédécesseur François de Rugy l'avait emporté avec un score nettement plus large de 353 voix. Parmi les quatre autres prétendants au perchoir, Annie Genevard (LR) a récolté 95 voix et Marc Fesneau (MoDem) 86 voix, bien au-delà des 46 députés centristes. La socialiste Ericka Bareigts a obtenu 31 suffrages et Mathilde Panot (LFI), 17 voix.